

Mise en compatibilité avec déclaration de projet
PLU de Biarritz
Projet Ocean Start

Réunion d'examen conjoint
Vendredi 18 janvier 2019

Lieu : Mairie de Biarritz

Présents :

- Michel Veunac, Vice-Président Communauté d'Agglomération Pays Basque, Maire de Biarritz
- Cécile Franceschetti, SMSCoT PBS
- Eric Dohollou, DDTM
- Charles Martinez, Chambre de Métiers des Pyrénées Atlantiques
- Bernard Tourret, Ville de Biarritz
- Eric Gonzalez, Ville de Biarritz
- Céline Berra, MUO, Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB)
- Julien Betbeder, DGAH, Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Excusés :

Conseil Départemental

Le compte rendu renvoie au support de présentation de la réunion.

Introduction sur le projet

M. Veunac introduit la réunion d'examen conjoint en développant l'intérêt général du projet au regard des enjeux sociaux, économiques et environnementaux ainsi que les opportunités que l'économie de l'océan, la croissance bleue représentent pour le territoire du Pays Basque et plus largement celui de la Nouvelle-Aquitaine.

Le Grenelle de la mer a mis en exergue et portait à connaissance les multiples défis associés à la valorisation des ressources de l'océan, tant au niveau scientifique, qu'économique, écologique, technologique et humain. L'océan constitue une réserve de biodiversité recelant de vraies richesses potentielles en matière d'alimentation, de santé, d'énergies, de développement économique, etc.

Le projet Ocean Start complète l'offre d'outils, d'équipements à destination des acteurs de la filière Economie de l'Océan.

L'objectif est de favoriser le développement d'activités économiques, de recherche et de formation en renforçant l'environnement technologique de cet écosystème autour de la 4^{ème} filière d'excellence de la Technopole Pays Basque.

Ce site, brique centrale du 4^{ème} site technopolitain autour de l'Océan, constitue un premier pas important du territoire sur l'intérêt porté aux ressources de l'océan. Ce Pôle d'Excellence sur le Biomimétisme marin se veut :

- Un centre d'innovation et de recherche dédié au biomimétisme marin
- Un lieu d'innovation ouverte où se rencontreront des chercheurs, des étudiants, des entreprises, des porteurs de projets pour mettre en œuvre des projets collaboratifs.

Au sein d'un bâtiment biomimétique tourné vers l'Océan il hébergera :

- L'IPREM Océan (soit une quarantaine de personnes) :
 - o Laboratoires et activités de recherche de l'IPREM en lien avec l'Océan,
 - o Chaire de recherche MANTA ;
- Un espace projets - Master Matériaux bio-inspirés de l'UPPA ;
- Un centre de ressources sur le biomimétisme marin et la biodiversité marine- CEEBIOS Océan ;
- Une pépinière d'entreprises.

Le projet est resitué dans la politique globale enseignement supérieur et recherche de l'Agglomération. L'UPPA souhaite rééquilibrer l'offre de formation universitaire et recherche de haut niveau au Pays Basque par rapport au site palois. L'accueil de l'IPREM Océan constitue une opportunité et présente un caractère unique avec une quarantaine de personnes et un nouveau Master pour le territoire du Pays Basque.

Par ailleurs, la programmation d'Ocean Start a été longuement maturée avec le concours de l'UPPA, de l'IPREM, du Ceebios, de la Région Nouvelle-Aquitaine et des acteurs économiques du territoire afin de proposer un site unique réunissant enseignants, chercheurs étudiants et entreprises en phase.

La CAPB précise que le programme et le projet architectural intégré à l'environnement seront affinés au fur et à mesure des travaux du dialogue compétitif (procédure de marché public) qui sera prochainement lancé par la Communauté d'Agglomération. Elle précise que les ambitions portées sur le bâtiment, notamment environnementales et en termes de conception biomimétique, imposent de fait la prise en compte de l'intégration du bâtiment dans son environnement. Il devra être régénératif et rendre des services écosystémiques. Par essence, son insertion dans son écosystème proche sera fondamentale.

Quatrième site technopolitain multi sites

La CAPB indique qu'il existe sur le territoire du Pays Basque d'autres sites constituant l'offre technologique à destination des acteurs de la filière Océan. Sont cités les sites de la Halle Créative (Fab Lab, coworking - St Jean de Luz), Ocean Living Lab (Hendaye) le fort de Socoa (Plateforme supérieure recherche, enseignement supérieur - Ciboure), la Cité de l'Océan (Équipement touristique de diffusion scientifique - Biarritz), l'UPPA (enseignement supérieur, laboratoires de recherche à Anglet Montauray) mais également le Port de Bayonne pour les énergies marines renouvelables. Le site Ocean Start s'intègre dans cette offre globale et sera plus spécifiquement ciblé sur le biomimétisme marin. La stratégie de la filière Océan à l'échelle du Pays Basque est en cours d'élaboration.

Choix de Biarritz

M. Veunac précise :

1. Il revendique le choix de Biarritz en tant que le Vice-Président de l'Agglomération en charge de l'économie bleue
2. Le choix est guidé par la proximité immédiate avec la Cité de l'Océan, équipement avec lequel des synergies fonctionnelles sont recherchées avec Ocean Start.
3. L'UPPA est intéressée pour un site sur la Commune de Biarritz, lieu emblématique.
4. L'unité de recherche du projet Ocean Start faisait partie de la programmation initiale de la Cité de l'Océan.
5. Biarritz compte aussi l'Aquarium qui héberge le Centre de la Mer, spécialisé dans les études sur la faune et la flore marines.

Notion d'extension limitée de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage (loi littoral)

Le parti d'aménagement au niveau de la forme urbaine développée par le projet (typomorphologie) a fait l'objet de plusieurs réunions de travail entre la Communauté d'Agglomération et la DDTM, et a été validé lors d'une séance avec Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Maire de Biarritz le 19 décembre 2018.

Le sujet est l'alternance des vides et des pleins par rapport aux deux quartiers pavillonnaire voisins.

Relevé de conclusions des sujets évoqués :

Notion d'extension en continuité d'agglomération (loi littoral)

- La DDTM valide le principe de continuité d'agglomération

Notion d'extension limitée de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage (loi littoral)

- Après les séances de travail qui ont validé collégalement le parti d'aménagement au niveau de la forme urbaine développée par le projet (typo-morphologie, alternance des vides et des pleins par rapport aux deux quartiers pavillonnaire voisins), l'Etat rappelle qu'il n'est pas contestable que l'îlot soit constructible au regard de la notion de continuité d'agglomération.
- Par ailleurs, la DDTM demande si l'emprise du terrain d'assiette a été fixée par un géomètre :
 - o La CAPB explique qu'un géomètre interviendra en phase opérationnelle dans le cadre du permis de construire pour finaliser l'emprise.

Avis du SCoT

Le SM-SCoT indique que la programmation entre parfaitement dans les objectifs du document et reprend les questionnements sur le site et l'intégration du projet en son sein.

Il est précisé que pour recueillir l'adhésion du public, notamment des riverains, le projet devra faire preuve de qualité urbaine et architecturale.

L'avis du SCoT est favorable, en précisant qu'il encourage la collectivité à veiller à la bonne insertion paysagère et à la qualité architecturale du projet afin qu'il traduise par sa réalisation la volonté d'innovation et de qualité qu'elle porte.